

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 octobre 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2020-106

« RHI SAY PISCINE »

CONVENTION PUBLIQUE
D'AMENAGEMENT AVEC LA SIDR

APPROBATION DU PRIX DE
CESSION DE TERRAIN AUX
FAMILLES NON RECENSEES DE LA
RHI

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi six octobre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni en mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Jean-Claude Adois (par M. Didier Amachalla), Mme Garcia Latra Abélard (par M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint), Mme Honorine Lavielle (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), Mme Firose Gador (par Mme Annie Mourgaye).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17h10, Mme Karine Mounien à 17h17, M. Bernard Robert à 17h37.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 28 septembre 2020 et affichée le 29 septembre 2020.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

LE MAIRE

Olivier HOARAU

Affaire n°2020-106

« RHI SAY PISCINE »

CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SIDR

**APPROBATION DU PRIX DE CESSIION DE TERRAIN AUX FAMILLES NON
RECENSEES DE LA RHI**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°2003-001 du Conseil municipal du 23 janvier 2003 relative à la convention publique d'aménagement ZAC RHI Say Piscine et rendue exécutoire le 13 mars suivant,

Vu la délibération n°2019-157 du Conseil municipal du 17 décembre 2019 relative au Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'exercice 2018,

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement –Travaux – Environnement » et « Logement – Habitat – Politique de la Ville » du 20 août 2020,

Vu le rapport présenté le 6 octobre 2020 relatif à l'approbation du prix de cessions de terrains aux familles non recensées de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) Say-Piscine pour des projets de construction de logements individuels ou d'implantations d'activités économiques (commerces et/ou services),

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le prix de cession des lots destinés à des familles non recensées de la RHI Say-Piscine pour des projets d'accession à la propriété ou d'activités économiques à 250 €/m² ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

